56me Année — Nouvelle Série — N° 265 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 5 francs SAMEDI 10 FEVRIER 1951.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an : 200 francs
C. C. P. M.-PASCAL-LIEUTIER
156-36 Marseille

Administration-Rédaction : Télé. 1.48
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 30 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

Les Contes de chez la «Fine»

Je viens de recevoir de la part de l'auteur et de bonne origine provençale, Madame Antonin Henry, un Recueil de Contes charmants très bien écrits et d'une plume alerte autant que féminine, avec ce titre prometteur « Les Contes de chez la Fine ». Et rien que ce mot tentateur de notre bon midi m'aurait incité à cette lecture que je devinais être amusante, mais notre écrivain a deux cordes à son arc. Elle compose aussi des petites nouvelles délicieuses pour enfants à la manière d'Andersen et il ne manquerait qu'un bon « illustrateur » pour nous donner de tout celà un livre d'étrennes et aux jolies tranches dorées.

Mais revenons à notre Fine. Ce mot n'est pas spécialement ni spécifiquement provençal et il doit être certainement l'apanage de ceux qui, dans le genre littéraire, s'adonnent volontiers à ce petit rien qu'est une brève « Nouvelle » et un très court récit, mais qui n'en sont pas moins des modèles d'observation la plus pénétrante et la plus fouillée.

Et un bon conteur comme le fut Arène, Gérard de Nerval et Guy de Maupassant, sont des créateurs de types définitifs comme les Pitalugues et les Toines, ma Fine, car vous voyez que même en Normandie on est un peu de Marseille.

Toine ! Ma Fine, tel était le titre en effet, de ce conte de Guy de Maupassant et qui peut rester entre les plus folâtres.

Et il ressemblait étrangement à ce Père Pécoulet de Madame Antonin Henry. Il s'agissait d'un de ces bons Normandiaux (peut-être ben que oui! peut-être ben que non!) et dont la spécialité, après avoir eu la patte ou le bras cassé par une ruade coléreuse de sa jument poulinière et obligé de garder le lit, couché sur son séant toute la sainte journée, dont la spécialité, dis-je, était de couver bien au chaud les œufs que sa digne moitié lui apportait chaque matin, bon gré, mal gré, pour préparer des douzaines de petits poussins et à force de les voir éclore, ce farceur de Toine prétendait encore en être le Père nourricier, car avec leur becquée il leur donnait, en supplément, un petit doigt de « Calva » et ne disait-il pas qu'un jour, dans un rêve et arrivé au Paradis, il avait séduit St-Pierre lui refusant l'entrée avec toute une cargaison de bonnes bouteilles de cet Elixir à la Ravigote ! Et Madame Henry nous a conté pareillement les trois folies du Père Pécoulet, puis l'histoire de la Mère Pésugue et de sa chatte Nisette avec le Zoulet.

Ce Père Pécoulet, gardien de chèvres et de brebis, était en outre un Mangeur de Souris et un Mange-Rattes de la plus belle eau et il les faisait rissoler dans un poëlon ad hoc, et d'après ses dires un fricot de Mulots des champs valait des reliefs d'Ortolans, comme aurait dit La Fontaine ! Mais ce Père Pécoulet avait une autre marotte en les fêlures de son cerveau et il voulait mettre des petits souliers de satin à toute la gent trotte-menue souricière et aux jeunes chattons et matous du voisinage, des souliers de satin, ma foi, comme Paul Claudel.

Mais quelqu'un lui avait appris, au contraire, qu'il valait mieux attacher des coquilles de noix aux extrémités de toutes les Fignolettes et n'y avait-il pas un certain brave curé à Cucugnan qui avait appris non point à se chausser de cette façon, mais à faire des exercices de périlleuse natation sur un lit de coquilles de noix rapprochées, en disant à celui qui le surprenait « D'encore un peu tu me faisais noyer » « me fasié nega ».

Mais je m'aperçois que j'ai oublié de vous narrer la troisième folie du Père Pécoulet, lequel a ses 20 ans et comme un Roméo de village et voulant pénétrer dans la chambrette de sa belle pour la regarder sagement dormir, en tout bien tout honneur, s'était trompé de balcon ou de fenêtre à enjamber puis, au moment de risquer une folle et craintive caresse sur cette couche qu'il supposait virginale et sur des épaules aux blancheurs de neige, n'avait rencontré sur le mol oreiller que le contact inattendu, horrifiant et rugueux, d'une forte moustache épaisse et nettement réprobatrice. Et puis, car il y avait deux époux dans ce lit conjugal, l'entrebaillement réfrigérant d'une gorge tombante, osseuse et flasque, et toute ridée. Quelle déconvenue. Deux pauvres figues toutes séchées !... L'entreprenant séducteur plutôt transi et déconfit, et qui recherchait, le petit coquin, des petits larcins amoureux à la dérobée, s'était trompé de pièce d'entrée dans une demi-clarté blafarde et complice de Mme la Lune, et il s'était avancé jusque dans l'alcôve rébarbative des vieux de la fille campagnarde, et au lieu de rester en extase devant le ciel de lit aux épais rideaux de sa bienaimée, il s'était enfui tout penaud. Je n'ose dire qu'un thème similaire, le Gascon puni avait servi autrefois à notre bonhomme qui n'écrivait pas, hélas ! que des fables de tout repos, mais des histoires à la Boccace et tirées du Décaméron.

Et la plume à peine légère de Mme Antonin Henry est assurément moins libre et moins licencieuse et ses contes rustiques et campagnards et dont l'un se passe à L'Escale en terre Volonnaise, fleurent le bon thym de chez nous et au lieu d'une « épice pimentée » un peu crue, nous donnent cette bonne odeur saine d'une miche dorée d'un pain de ménage.

Mais n'importe ! ce placide Père Pécoulet, rival de Toine, ma Fine, était un fameux lascard et un coquin déluré. S'il ne sifflait pas le Calva, s'il ne faisait point éclore les poussins à sa chaleur naturelle, il aurait pu dire à son tour qu'en fait de répréhensibles débauches, il n'avait jamais « débouché » de filles, mais simplement de bonnes fioles et de bonnes bouteilles.

Et la place me manquera pour vous résumer encore une histoire un peu moins compromettante « La jolie Meunière du moulin des Bluettes », mais j'espère que le « Sisteron-Journal » voudra bien vous donner la primeur de cette «fine chose».

Et voici encore la maison de L'Escale, aux murs solides, vétustes et frustres, comme ceux qui l'habitèrent les Laboureurs d'autrefois, et voici encore le début et la description du Moulin des Bluettes. Nous sommes à Fontvieille... on le croirait... on s'y tromperait aisément. Avez-vous passé sur cette petite route blanche et poussiéreuse au pays d'Avignon, au fond d'une vallée encaissée où coule une rivière bordée d'iscles et de saules. Un joli moulin s'adosse à la colline. Il est coiffé de tuiles roses et avec un petit pont de bois jeté sur les eaux grondeuses et c'est bien le moulin que Me Gasparin, le notaire de Panpérigouste, avait vendu à deux poètes et à ceux-là qui devaient écrire fraternellement et tous les deux ensemble les lettres de ce Moulin où le meunier principal consentait volontiers à céder quelques poignées de fleurs de farine à ce petit « Aide » bénévole qui lui apportait, en échange, des brassées de thym et de lavandes sauvages, là-bas, de sa montagne natale, et dont il chargeait le bât de son bourricot qui devait être, plus tard, l'ânon Blanquet de Jean des Figues, si ce n'est la Bourriquette Brusquette de la chère Tante Nanon.

Hippolyte SUQUET.

ETAT-CIVIL

du 2 au 9 Février 1951

Naissance : Fabienne Marguerite Marie Tauche, Avenue de la Libération.

Décès : Alice Lucie Dutheil, 57 ans, Avenue de la Libération.

SPORTS

SISTERON-VELO

L'Olympique de Mallemort jouera demain Dimanche, à 15 heures, sur le Stade de Beaulieu, contre l'équipe du Sisteron-Vélo, en match de championnat.

Verrons-nous une victoire de l'équipe locale ? Il faut l'espérer, c'est le désir de tous les supporters Sisteronnais.

En lever de rideau un match de de Baskett féminin opposera l'équipe du Sisteron-Vélo à celle de Mallemort.

LE RESULTAT
DU VOYAGE DE PLEVEN
EN AMERIQUE

Lire dans

PARIS·MATCH

Ce qui va changer en France, par Raymond Cartier.

La première mode du Printemps 1951.

Tout ce qu'il faut savoir pour rajeunir.

PARIS-MATCH n'est pas un journal sportif, c'est le journal de la famille française.

Croix-Rouge Française

COMITE DE SISTERON

Election au Conseil du Comité Local, pour le renouvellement de la moitié des membres, le Dimanche 11 Février 1951.

Le bureau de vote sera ouvert de 10 heures à 16 heures sans désamparer, au local de la Croix-Rouge, Rue du Jalet.

Les électeurs devront se munir de la carte de membre de la Croix-Rouge.

CHRONIQUE LOCALE

CHEZ NOS MUSICIENS. — A la suite de la célébration du Centenaire de notre Société Musicale, célébration dont le succès dépassa toutes les espérances et qui sera un souvenir inoubliable pour ceux qui en furent les acteurs et les auditeurs, la Fédération Musicale Départementale des Bouches-du-Rhône, à laquelle appartiennent les « Touristes des Alpes », demanda aux dirigeants de ces fêtes de leur désigner les musiciens réunissant un certain nombre d'années aux « Touristes des Alpes » susceptibles d'obtenir la médaille.

C'est dans ces conditions que notre Société Musicale « Les Touristes des Alpes » vient d'être inscrite au tableau d'honneur des récompenses honorifiques attribuées à quelques-uns de nos vieux musiciens.

Nous lisons en effet, au « Journal Officiel » que M. le Ministre de l'Education Nationale vient de décerner la Médaille d'Honneur des Sociétés Musicales et Chorales à Messieurs Ernest Bontoux, Louis Bertagnolio, Emile Chabaud, Henri Durbec, Ernest Espinasse, Figuière Louis, Lieutier Marius-Pascal, Martin Jean et Paret Emile.

Rappelons qu'à cette occasion les Palmes Académiques viennent d'être données à M. Dollet, chef de musique.

Le public Sisteronnais, qui n'a jamais marchandé ses encouragements et ses applaudissements aux T.d.A. appréciera comme il convient les distinctions que viennent d'obtenir ces vieux et bons Sisteronnais qui, depuis leur prime jeunesse, ont donné aux « Touristes des Alpes » toute leur science musicale, leur concours dévoué et désintéressé pour la seule satisfaction de voir la musique de Sisteron toujours prospère et toujours vivante pour la bonne renommée de notre ville. Ajoutons que malgré leur âge déjà avancé ces vieux musiciens tiennent encore leur place au pupitre. Nous leur exprimons toutes nos félicitations.

MUTUALITE. — Les membres de la Société de Secours Mutuels des hommes sont informés que la réunion générale de leur Société est fixée au Dimanche 18 Février prochain, à 10 heures, dans une salle de la Mairie.

Les Administrateurs sont priés de bien vouloir convoquer leur section.

Les cotisations à la Mutualité et à la Caisse Chirurgicale seront perçues avant l'ouverture de la séance.

Dans l'après-midi, si le temps le permet, la commission des finances se rendra à Mison percevoir les cotisations des membres adhérents à la Caisse Chirurgicale, de 14 h. 30 à 16 h. 30 à la Mairie.

A VENDRE

TERRAIN 400 m2, situé au Plan de la Baume.

S'adresser au Bureau du Journal.

MARDI-GRAS. — Le Mardi-Gras à Sisteron a beaucoup perdu de sa renommée. Cependant, le soir de la foire, veille de ce jour fêtard, trois masques ont fait « bader la figue » à travers les rues de la ville pour la grande distraction des petits et, de ce fait, ont donné le coup d'envoi à ce dernier jour de Carnaval.

Seule la Société de « l'Os », toujours présente pour donner la note gaie, s'est réunie dans sa nouvelle demeure surnommée « La Buissonne » aimablement offerte par son joyeux propriétaire.

C'est ainsi qu'une trentaine de membres ont fêté le Mardi-Gras au cabanon. Le soir, au retour, après un défilé en musique, sur la Place de la Mairie, le « Carnaval » a été brulé et les cendres sont parties avec le dernier souffle du mistral.

A 21 heures, aux Variétés, le Bal Masqué avait attiré une grande affluence et ce n'est que très tard dans la nuit que prit fin cette journée Carnavalesque.

Offre d'emploi

BONS OUVRIERS MECANICIENS sont demandés au Garage BUES, à SISTERON.

FOIRE. — La foire dite du Carnaval s'est tenue Lundi sous la pluie. Très peu de monde, donc très peu d'affaires.

Demande d'emploi

DAME possédant brevet supérieur demande place dans bureau.

S'adresser au Bureau du Journal.

BAL DES GARÇONS BOUCHERS. — Nous rappelons que le Dimanche 18 Février, à 21 heures, dans la coquette salle des Variétés aura lieu le bal annuel de la corporation des garçons-bouchers de la Ville.

La salle, qui recevra pour ce jour-là une décoration toute spéciale, sera le rendez-vous de toute la jeunesse de Sisteron et des environs.

L'orchestre sera à la hauteur de sa tâche et fera tourbillonner avec des airs les plus récents, les couples dans la gaieté, le rythme et le swing.

A VENDRE

MAISON à trois étages, tout confort avec magasin, caves, galetas, dépendances.

S'adresser au Bureau du Journal.

AVIS

Mme PINHEIRO-DUSSAILLANT, Sage-Femme, informe le public qu'elle a repris son activité : Accouchements, Vaccinations, Piqûres.

Cabinet : Place de l'Horloge, Maison Reynaud.

Aux Anciens Combattants

Mes Chers Camarades,

Vous pensez que le fait par vous d'acquitter une cotisation est un effort nécessaire. Vous estimez ne pas devoir disposer d'une heure chaque année pour venir apporter le réconfort de votre présence à ceux à qui vous avez donné la lourde tâche de défendre vos droits.

C'est votre droit, mais je vous déclare tout net que vous avez tort.

Lorsqu'un avantage est obtenu, peut-être pensez-vous aussi que cet avantage a été acquis sans action, sans lutte ?

C'est votre droit, mais je vous déclare tout net que vous vous trompez.

Vous avez des droits et, comme vous, nous avons des droits.

Nous avons des devoirs et, comme nous, vous avez des devoirs.

Si, en effet, l'argent est le « nerf de la guerre » et si vous devez sans retard régler votre cotisation, vous devez aussi, mes chers camarades, épauler vos représentants.

Comment faire ? me direz-vous.

Oh ! simplement en répondant « Présent » à chaque appel qu'ils vous adressent.

Avez-vous quelquefois réfléchi qu'eux aussi pourraient se désintéresser ainsi que vous le faites.

Avez-vous quelquefois réfléchi que c'est par l'effort constant, la lutte de tous les instants de quelques-uns qu'a été obtenu une partie de ce qu'à juste raison vous estimez être votre droit.

Avez-vous quelquefois réfléchi que sans l'action de ceux-là, ce droit serait vraisemblablement resté lettre morte.

Oh ! certes, je ne dirai pas que la Nation a fait « droit » à tous vos « droits », mais en toute loyauté, reconnaissez quand même que le vaisseau est en vue des côtes et que même contre marées et tempêtes, il est possible d'esperer qu'il atteindra enfin le port. Il faudra néanmoins encore lutter pour obtenir la victoire.

Et je vous demande aujourd'hui de secouer votre apathie, votre indifférence. Ce n'est que par la conjugaison de tous que nous parviendrons au but. Tous, vous savez ce que c'est que « l'Union », le « coude à coude » la « solidarité », pour avoir apprécié la valeur de ces mots dans l'une ou l'autre des guerres, que ce soit dans les tranchées, sous les bombardements, dans la résistance ou dans le combat.

Quand vos représentants doivent chaque année consacrer de nombreuses journées, que vous savez ou que vous ignorez peut-être, croyez-vous, mes chers camarades, que vous avez le droit de les priver du réconfort de votre présence une heure par an.

En dehors de toute autre considération, votre intérêt même vous fait un devoir d'assister aux réunions d'informations et assemblées générales de votre Amicale.

Combien qui n'ont pas fait à temps les démarches qu'ils auraient du accomplir parce qu'ils ont négligé de venir en entretenir leurs dirigeants à temps, parce qu'ils ne savaient pas, ont vu leurs droits frappés de déchéance par forclusion.

Vous m'avez compris, vous avez compris l'indifférence que vous manifestez, oh ! sans le vouloir, je le sais, et je vous dis à tous à la très prochaine réunion de notre Amicale.

Croyez tous, mes camarades, à mes sentiments cordiaux.

LEVESQUE.

© VILLE DE SISTERON

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — Il est rappelé aux redevables du Chiffre d'Affaires que les taxes :
1) P. S. de 4,75 passe à 5,50 o/o
2) T. P. de 13,50 passe à 14,50 o/o
à compter du 10 Janvier 1951.

Les déclarations C. A. de Janvier 1951 ainsi que celles du 1er trimestre 1951 devront donc distinguer les recettes passibles des taux de 4,75 et 13,50 jusqu'au 9 Janvier inclus, et de 5,50 et 14,50 à partir de cette dernière date.

VARIETES - CINEMA
(Salle Chauffée)

Cette Semaine :
Actualités — Documentaire
ALI-BABA ET LES 40 VOLEURS
film en couleurs

CASINO - CINEMA

Cette Semaine :
Actualités — Documentaire
« VULCANO »

Pour Peindre soi-même
PEINTURE à l'huile de lin pure
300 FRANCS
la boite de 1 kilo
DROGUERIE
Paul BERNARD
SISTERON

Mme Couton
informe le public qu'elle continue et qu'elle se tient à sa disposition pour...
TEINTURERIE DEGRAISSAGE
STOPPAGE
BRODERIE
S'adresser :
53, Rue Droite — SISTERON
et Bar Moderne, Rue Saunerie.
PRIX AVANTAGEUX
Livraison dans la semaine.

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

CAISSE D'EPARGNE. — Résumé des opérations du mois de Janvier.

La Caisse a reçu de 165 déposants dont 10 nouveaux — 5 815 350 fr.
elle a remboursé à 63 déposants — 2 479 806 fr.
soit une augmentation de — 3 335 544 fr.
du montant des dépôts qui passe à — 148 862 690 fr.

Toutes les opérations faites aux guichets sont sans frais. Les versements et remboursements peuvent être effectués au moyen des chèques postaux compte courant N° 9902-16 Marseille.

La Caisse est ouverte à Sisteron les Lundi et Samedi de 9 h. à 12 h. et de 14 à 16 heures ; le Mercredi de 9 heures à 11 heures 30.

A Saint-Auban, le Mercredi de 16 heures à 17 heures.

A Château-Arnoux, le Mercredi de 10 heures à 12 heures.

A Laragne, le Jeudi de 10 heures à 12 heures.

FAITES VOS ACHATS
DE CHARBON
en vous adressant chez
Marceau BLANC
Rue Saunerie — SISTERON

Vêtements PHILIP
Rue Droite — SISTERON
Pour DAMES
Tailleurs — Manteaux
Imperméables — Gabardines
Robes — Chemisiers
Jupes et Vestes fantaisies.
Pour HOMMES
Costumes à partir de 8.000 francs
Pantalons gabardine et lainage
Pardessus imperméable et gabardine
Canadiennes — Chemiserie
Grand Choix Vêtements de Travail.
TOUT POUR L'ENFANT.
Les Vêtements PHILIP habillent chic toute la famille.
— UNE VISITE S'IMPOSE —

DONS. — Afin d'honorer la mémoire de son fils Arthur Blanc «mort pour la France», M. Arthur Blanc père, retraité des chemins de fer, nous a versé la somme de 1.500 frs pour être versée par parts égales aux Anciens Combattants, à la Compagnie des Pompiers et à l'Ecole Laïque. Au nom de ces trois organismes, merci au généreux donateur.

Etude de Me Edgar MALPLAT
Notaire à SISTERON

AVIS UNIQUE

Suivant acte reçu par Me Edgar MALPLAT, licencié en droit, notaire à SISTERON (Basses-Alpes) le vingt neuf Décembre mil neuf cent cinquante, enregistré à SISTERON le vingt six Janvier mil neuf cent cinquante et un, folio 78 case 423

Monsieur BREMOND Marcel, Agent Général d'Assurances, demeurant à SISTERON,

a résilié le bail de fonds de commerce de RESTAURANT-CAFE-HOTEL, sis et exploité à VOLONNE, que lui avaient consenti, suivant acte reçu par Me ESMIEU, lors notaire à SISTERON, le vingt six Juin mil neuf cent quarante sept, Messieurs AUTRAN et JULIEN et Madame COLOMP.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me MALPLAT dans un délai de quinze jours qui suivront le présent avis.

Pour Avis Unique
MALPLAT, notaire.

Etudes de Me Charles TARTANSON, avoué à DIGNE, 5, Av. J.-Reinach
et de Me Guillaume BUES, notaire à SISTERON

VENTE sur Licitation

AUX ENCHERES PUBLIQUES, EN DEUX LOTS

UNE COUPE DE BOIS
UNE PARCELLE DE TERRE
sises à SISTERON

Adjudication le SAMEDI TROIS MARS 1951, à 11 heures, à SISTERON, en l'étudte de Me BUES, notaire.

Il sera procédé, le SAMEDI TROIS MARS mil neuf cent cinquante et un, à quinze heures, à SISTERON en l'étude de Me BUES, notaire à SISTERON, par Me GOUVAN, notaire à SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES, gérant de ladite étude, commis à cet effet, à l'adjudication aux enchères publiques sur licitation, de l'immeuble suivant en deux lots :

PREMIER LOT

UNE PARCELLE DE TERRE sise sur le territoire de la Commune de SISTERON, quartier de l'Hubac des Combes, paraissant cadastrée sous le numéro 341 de la Section F, pour une contenance de un hectare, un are, quatre vingt dix centiares, confrontant dans son ensemble, au levant Magnan, au midi Fernand Vézian, au couchant et au nord Magnan. La dite parcelle nue de toute plantation.

MISE A PRIX
Dix Mille Francs — 10.000

DEUXIEME LOT

DROIT A LA COUPE DE BOIS (pins noirs d'Autriche, chênes, etc) sur la parcelle ci-dessus, avec délai d'un an pour vidanger.

MISE A PRIX
Cent Cinquante Mille Francs 150.000

PROCEDURE
ET QUALITES DES PARTIES

Un jugement rendu sur requête par le Tribunal Civil de DIGNE le vingt Décembre mil neuf cent cinquante a désigné Me MALPLAT, notaire à SISTERON, en qualité de notaire à l'effet de représenter Monsieur Joseph LIEUTIER, demeurant en Amérique en mil neuf cent quinze, et actuellement sans résidence connue, ou sa succession ; un autre jugement en date du vingt sept Décembre mil neuf cent cinquante du même Tribunal de céans a ordonné qu'il serait procédé à la licitation par vente aux enchères publiques de l'immeuble sus-désigné, provenant de la succession de Madame Marie LIEUTIER, en son vivant sans profession, demeurant à SISTERON, y décédée le premier Janvier mil neuf cent quinze, étant veuve non remariée de Monsieur Ferdinand ALLEGRE, par le ministère de Me GOUVAN, notaire gérant de l'étude de Me BUES notaire à SISTERON ;

Lesdits jugements ont été rendus sur requête collective de :

1°) Monsieur Henri Léon FERRAND demeurant à SISTERON, Rue Droite ;
2°) Mademoiselle Julia Joséphine ROLLAND, commerçante à SISTERON, Rue Droite ;
3°) Monsieur André Victor Camille ROLLAND, menuisier à SISTERON ;
4°) Mademoiselle Elise Antonia AILHAUD, demeurant à SISTERON, quartier de la Coste ;
5°) Madame Léonie Claire NALIN, veuve non remariée de Monsieur Paul Gabriel MARTIN, demeurant à MANOSQUE Place du Terreau ;
6°) Monsieur Jean NALIN, employé à l'E. D. F., demeurant à MANOSQUE ;
7°) Monsieur Paul NALIN, négociant demeurant à MANOSQUE ;
8°) Madame Marie Virginie IMBERT, veuve non remariée de Monsieur Jean LIEUTIER, demeurant quartier de la Coste à SISTERON ;
9°) Madame Charlotte Marie Félicienne LIEUTIER, épouse autorisée de Monsieur Louis Joseph BONNET, agriculteur à SISTERON ;
10°) Mademoiselle Marcelle Léontine Joséphine LIEUTIER, demeurant à SISTERON ;
11°) Monsieur Paul Léon LIEUTIER maçon, demeurant à SISTERON ;
12°) Mademoiselle Claire Louise Henriette LIEUTIER, infirmière, demeurant à SISTERON ;
13°) Madame Jeanne Noélie LIEUTIER, assistée et autorisée de son mari Gabriel Léon Marcel GRAS entrepreneur de maçonnerie à PERTUIS ;
14°) Monsieur Marcel Henri Louis DELAYE, employé d'usine à SISTERON ;
15°) Madame Zulma Léonie Cécile DELAYE, veuve non remariée de Monsieur Attilio Ernesto BARBIERI, demeurant à PARIS (16e) Avenue de Versailles, numéro 152 ;
16°) Madame Cécile Charlotte Véronique LIEUTIER, épouse assistée et autorisée de Monsieur Henri Joseph BERTRAND, agriculteur à SISTERON ;
17°) Monsieur Raoul Léon Joseph CHASTEL, employé d'usine, demeurant à SISTERON ;
18°) Me MALPLAT, notaire à SISTERON, commis par jugement du Tribunal de DIGNE en date du vingt Décembre mil neuf cent cinquante, à l'effet de représenter Monsieur Joseph LIEUTIER, demeurant précédemment en Amérique, actuellement sans domicile ni résidence connue, ou sa succession.

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, l'adjudication sera faite au plus offrant et dernier enchérisseur sur les mises à prix ci-dessus fixées.

Pour tous renseignements s'adresser en l'étude de Me BUES, notaire à SISTERON, détenteur du cahier des charges.

Fait à DIGNE le 4 Février 1951.

Ch. TARTANSON,
avoué poursuivant.

Achetez vos meubles au Spécialiste du Meuble
BOUISSON fabricant 10, Rue Saunerie, SISTERON
Grand Choix en Magasin aux Meilleurs Prix
CHAMBRES A COUCHER — SALLES A MANGER
Studios — Cuisines — Bureaux — Salons
Literie — Sièges — Tapis — Linos
Poussettes — MEUBLES D'ENFANTS — Landaux
Tous Meubles STYLE et MODERNES sur commande
AVANT TOUT ACHAT... UNE VISITE S'IMPOSE ! !

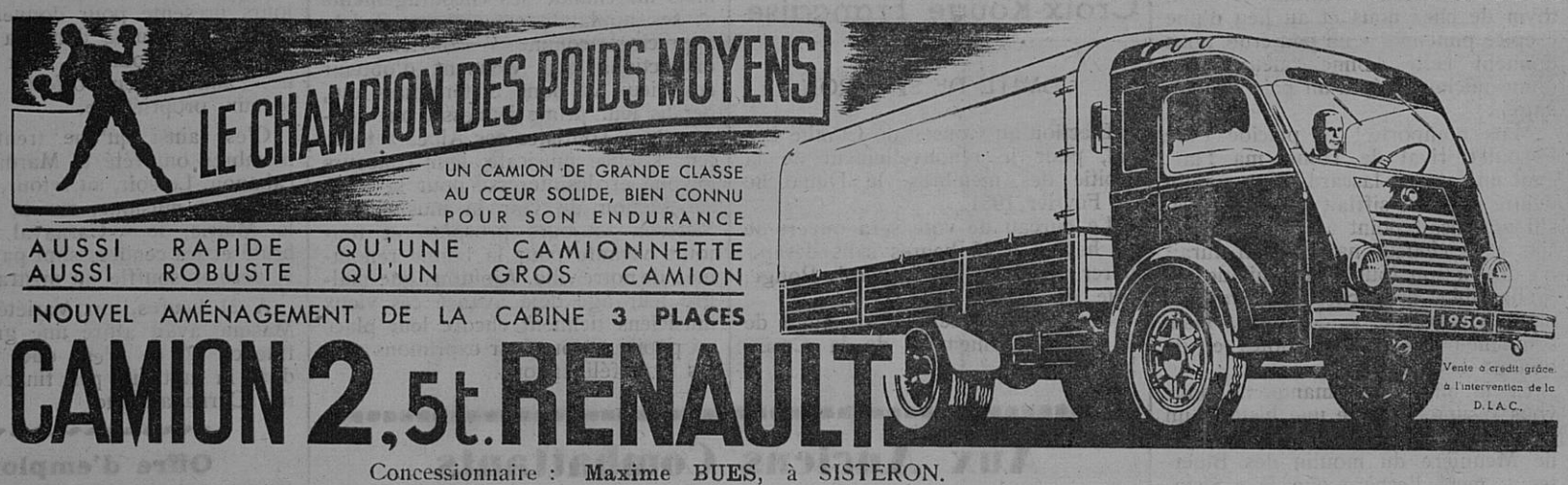

Concessionnaire : Maxime BUES, à SISTERON.

ACHETEZ DU CAFE
COURAGEUX
LE MEILLEUR
en vente dans toutes les bonnes épiceries
AROME — QUALITE

A LA MARBRERIE DE LA CITADELLE
Tout ce qui concerne l'Art Funéraire et le Bâtiment
Monuments Funéraires
Plaques et Livres
Devantures de Magasins
Escaliers, Cheminées
Dessus de Meubles, etc....
POMPES FUNEBRES
CERCUEILS TOUS GENRES
Couronnes Céramiques
Fleurs Artificielles
Vases et Jardinières en tous genres
PERRONE — MAGASIN : 59, Rue Droite — ATELIER : au Collet — SISTERON

ALLEGRE & CHASTEL
Téléphone 205
ASSURANCES TOUTES NATURES
CREDIT
AUTOMOBILE et INDUSTRIEL
3, 6, 9, 12, 15, 18 mois
à partir de 8 o/o l'an
Dans les 2 heures
un crédit peut vous être accordé.

AVANT TOUT ACHAT DE POSTE T. S. F.
VOYEZ NOS MODELES
Toute la Gamme
PRIX INCROYABLES
depuis 10.900
RADIOLA — AMPLIX — ONDIA
COMPTANT — CREDIT
C. FIASTRE
22, Rue Saunerie
RIEN QUE L'ELECTRICITE
INSTALLATION — REPARATION

MENAGERES ET CONNAISSEURS
exigez et dégustez l'excellent
Café "HOVA"
Café « HOVA » marque de choix
En vente
dans toutes les bonnes épiceries
Vente en gros
Société Commerciale d'Alimentation.

Marceau SCALA
T. S. F.
Téléphone 3
Rue de Provence — SISTERON

A LA PENSÉE — ARTICLES FUNERAIRES
COURONNES PERLES et CERAMIQUE
CHRIST — FLEURS — LIVRES
PUT Emile — Ne pas confondre... A LA PENSEE
Rue Notre-Dame — La Coste — SISTERON

ATELIER DE MENUISERIE ET EBENISTERIE
REYNAUD & BURLE
Rue de La Coste, SISTERON
SERVICE
des Pompes Funèbres
CERCUEILS tous bois
— Prix Modérés —

MONUMENTS FUNERAIRES
Escaliers — Eviers — Carrelages
Plaques et Livres en marbre
Gravure
Marbrerie R. CAFFIN
Rue des Combes — SISTERON
Devis gratuit sur demande.

© VILLE DE SISTERON